

## PROCEDURE D'INSCRIPTION A L'UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

### ELÈVES INFIRMIERS DE PREMIERE ANNEE

- Les élèves infirmiers **doivent, préalablement, à l'inscription s'acquitter de la contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC)**, d'un montant de 90€. Cette contribution se substitue à la cotisation annuelle de sécurité sociale de 217 €. Pour cela vous devez vous connecter sur « [messervices.etudiants.gouv.fr](http://messervices.etudiants.gouv.fr) » à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2018.  
Vous obtiendrez une attestation indispensable pour finaliser votre inscription à l'université.
- **Le numéro national étudiant (INE) est également indispensable pour l'inscription** (ce numéro est présent sur le relevé de notes du baccalauréat ou sur l'ancienne carte d'étudiant, s'ils ont déjà été inscrits dans une université française). Sans ce numéro le dossier ne pourra pas être traité.

Modalités d'inscription : **au plus tard pour le 20 août 2018**

**Etape 1** : déposer sa candidature dans l'application eCandidat, accessible sur le site de l'UFC depuis le lien suivant, à compter du 1<sup>er</sup> juillet :

[http://medecine-pharmacie.univ-fcomte.fr/index.php?id=actualite\\_7249\\_102\\_1&art=13098](http://medecine-pharmacie.univ-fcomte.fr/index.php?id=actualite_7249_102_1&art=13098)

(Procédure jointe à ce document)

**Etape 2** : confirmer votre candidature dans eCandidat

**Etape 3** : si vous êtes en formation initiale vous acquitter de la CVEC sur le site « [messervices.etudiants.gouv.fr](http://messervices.etudiants.gouv.fr) »

**Etape 4** : confirmer votre inscription sur le site de l'UFC comme « primo-inscription » à compter du 10 juillet en suivant le chemin : les formations/ candidature et inscription/inscription définitive.

Pour cela :

- Remplir toutes les rubriques du dossier d'inscription.  
Dans la rubrique « diplôme principal préparé », les étudiants **doivent indiquer 1<sup>ère</sup> année préparation au grade de licence soins infirmiers en précisant la ville de rattachement de l'IFSI**.

**Etape 5** : envoyer à :

l'UFR Santé  
Bureau des IFSI  
19 Rue Ambroise Paré  
CS 71806  
25030 BESANÇON CEDEX

- 2 photographies d'identité récentes, petit format (20 x 27 mm), avec nom, prénom et IFSI inscrits au dos.
- Une enveloppe timbrée à 20 gr rédigée à votre adresse

**Vous recevrez alors par voie postale la carte d'étudiant que vous devrez conserver tout au long de votre scolarité, ainsi que le certificat de scolarité.**

**Attention les étudiants redoublant leur première année devront également s'inscrire par le Web (cf procédure annexe 2)**

## PROCEDURE D'INSCRIPTION DES ELÈVES INFIRMIERS A L'UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

### REDOUBLANTS DE PREMIERE ANNEE ETUDIANTS EN DEUXIEME ANNEE ETUDIANTS EN TROISIEME ANNEE

- Les élèves infirmiers **doivent, préalablement, à l'inscription s'acquitter de la contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC)**, d'un montant de 90€. Cette contribution se substitue à la cotisation annuelle de sécurité sociale de 217 €. Pour cela vous devez vous connecter sur « [messervices.etudiants.gouv.fr](http://messervices.etudiants.gouv.fr) » à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2018.  
Vous obtiendrez une attestation indispensable pour finaliser votre inscription à l'université.

Modalités d'inscription : **au plus tard pour le 16 septembre 2018**

Pour se réinscrire, les élèves infirmiers devront se rendre sur le site de l'université de Franche comté, [www.univ-fcomte.fr](http://www.univ-fcomte.fr) et

- Compléter chaque écran,
- S'inscrire en statut d'élève infirmier
- Imprimer le récapitulatif d'inscription
- Vérifier qu'aucun frais d'inscription n'est demandé (montant à 0€)
- Valider son inscription (attention : la validation intervient après l'impression du récapitulatif !)

Ce récapitulatif devra **impérativement** être retourné accompagné des pièces suivantes :

- d'une attestation de droits de couverture sociale, ainsi que la ville de rattachement de l'IFSI.
- d'une enveloppe affranchie petit format rectangulaire (110 x 220 mm) **à leur nom et adresse.**

par l'étudiant à l'adresse suivante :

UFR Santé  
Bureau des IFSI  
19 Rue Ambroise Paré  
CS 71806  
25030 BESANÇON CEDEX

**Dès que les états récapitulatifs seront reçus et saisis, vous recevrez ensuite par voie postale les stickers 2018-2019 qui seront à coller sur les cartes d'étudiant à puce de l'an passé, 3 certificats de scolarité, la quittance à 0€ (puisque les frais d'inscription universitaires sont payés aux écoles)**

**ATTENTION :**

- les étudiants n'ayant pas finalisé leur inscription l'an dernier devront remplir un dossier papier
- Un calendrier précis est disponible dans l'espace étudiant / ifsi sur le site de l'ufr SMP <http://medecine-pharmacie.univ-fcomte.fr/>

**Annexe 2**

## Suivi administratif des étudiants Lien secrétariat IFSI et UFR SANTE

Contact UFR Sciences Médicales et Pharmaceutiques (UFR SMP) :

Catherine SABOT : [catherine.sabot@univ-fcomte.fr](mailto:catherine.sabot@univ-fcomte.fr)

19 Rue Ambroise Paré

25030 BESANCON Cedex

Tél : 03.63.08.25.06.

Fax : 03.6.08.22.77.

QUI	QUAND	QUOI
Secrétariat IFSI	Mai - Juin	Date d'accueil des 1ères années + calendrier des examens
UFR SANTE	Fin Juin	Procédure à distribuer aux étudiants de 1 <sup>ère</sup> année.
Secrétariat IFSI	Fin juin / mi juillet	Transmission des résultats de session 1 (admis, ajournés. Ces résultats sont indispensables pour la réinscription par le Web).
IFSI	Début juillet : journée de pré rentrée des 1 <sup>ère</sup> années	Instructions (annexes 1 et 2) aux étudiants.
UFR SANTE	Mi – juillet (suite au jury DE )	Délivrance du grade de licence pour les 3èmes années admis en session 1
Etudiants 1 <sup>ère</sup> année	Jusqu'au 20 Août 2018	<b>inscription via e candidat</b> ou Envoi du dossier complété à l'UFR Santé
Etudiants 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> année admis en session 1	Suivant calendrier mis en ligne sur le site de l'UFR SMP	Inscription par le Web Renvoi des documents directement à l'UFR Santé
UFR SANTE	Fin août à fin septembre 2018	Envoi des cartes aux étudiants par voie postale
Secrétariat IFSI	Fin août /début septembre 2018	Liste des étudiants des 3 années Transmission des résultats de session 2 afin que les recalés de session 1 puissent s'inscrire
Etudiants ayant passé la session 2	Jusqu'au 16 septembre 2018	Inscription par le Web Renvoi des documents à l'UFR SANTE
UFR SANTE	Mi octobre 2018	Transmission de la liste des non inscrits à l'université aux

		secrétariats des IFSI pour relance de ces derniers
Secrétariat IFSI	Tout au long de l'année	Envoi des mises à jour des listes d'étudiants (report, abandon, reprise,...)

**Attention : l'UFR SANTE sera fermée du 20 juillet au soir au 20 août 2018 matin.**